



## délibération

### du bureau syndical

Séance du 08 décembre 2022

Convention occupation domaine public  
Pont l'Abbé

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 12

Le huit décembre deux mille vingt deux, à dix heures trente, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

#### Etaient présents :

##### **Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

##### **Secteur du CAP-SIZUN :**

- René SOUBEN (Mahalon)

##### **Secteur du CENTRE :**

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

##### **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :**

- Xavier BOREL (Le Faou)

##### **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :**

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

##### **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :**

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

##### **Secteur de MORLAIX :**

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

##### **Secteur de QUIMPER :**

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

##### **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :**

- Jacques RANNOU (Rospenden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Excusés : **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) et **Collège des EPCI :** Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

↳ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique.

□ □ □ □

Est élu secrétaire de séance : pierrot BELLEGUIC

**Convention occupation domaine public Pont l'Abbé**

Délibération du Bureau N°B2022-44

Sur proposition du Président, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, présente au Bureau le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'équipements radioélectriques sur le réservoir d'eau sis "Bringall", 21 rue Pen enez - Pont-l'Abbé.

La convention est tripartite SDEF, Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et la SAUR. Elle définit les modalités d'occupation. L'occupant est exonéré de redevance.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

approuve la convention,  
autorise le Président à la signer ainsi que tout avenant.

**Le 23 mars 2023**

**Le Président du SDEF  
Antoine COROLLEUR**

**Le secrétaire de séance**

